

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS

L'AFFAIRE DE CHACUN...



Il faut bien sûr s'en réjouir... Mais surtout ne pas en tirer de conclusions par trop hâtives, sachant combien les statistiques peuvent être trompeuses. Il n'empêche ! Si l'on en croit les statistiques, la délinquance aurait eu tendance à baisser à Parly 2 en 2001. Pour reprendre une mauvaise pente dès 2002.

Nul doute que les efforts déployés par les services de police - nationale et municipales - sont pour beaucoup dans ce constat qui n'a rien à voir avec les poussées de violence déplorées un peu partout dans le pays. Et pas si loin de chez nous....

Ce n'est pas, bien sûr, une raison de baisser la garde. Au contraire.

Il n'est que d'ouvrir un journal ou d'allumer

un poste de télévision pour constater que la sécurité est devenue une sorte de privilège dans la société d'aujourd'hui. Ou un fragile avantage. Il suffit de si peu de choses pour en perdre le profit...

Aussi faut-il se donner tous les moyens de combattre la violence, quelle qu'elle soit. En comptant sur l'efficacité des forces de l'ordre, sur la fermeté du bras de la justice. Et en, défendant le principe de "l'impunité zéro".

La sécurité des biens et des personnes relève de la responsabilité de l'Etat par l'intermédiaire de la police nationale. Il incombe également aux maires de faire respecter l'ordre public et de préserver la paix avec les polices municipales.

Mais ces institutions ne peuvent pas tout faire. Rien n'est réellement possible sur le terrain sans l'appui actif de la population. Vigilance, responsabilité, civisme, doivent toujours guider l'action du citoyen en général, du Parlysiens en particulier.

Faute de cette indispensable implication de la population dans la défense de sa propre tranquillité comme celle de son entourage, il n'est plus de vie qui aille ou qui vaille en copropriété... sinon pour les fauteurs de trouble. La sécurité ne doit pas être seulement la préoccupation de tous.

Elle doit assurément être l'affaire de chacun...

Jean-François PEUMERY

Assemblée Générale : le 20 juin 2002 au Palais des Congrès de Versailles

(Lire en page 2)

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN :

MOBILISATION PLUTOT QU'ABSTENTION

Depuis trois ans les Assemblées Générales du Syndicat Principal ont été assez peu animées en raison notamment de l'absence de sujets impliquant des investissements importants ou à caractère politique concernant l'évolution de Parly 2.

Il est vrai que ce fut aussi une période de transition et de calme succédant à une décennie riche en événements de toute nature.

En revanche il y aura le 20 juin prochain matière à mobiliser les copropriétaires de Parly 2 qui auront à se prononcer après en avoir débattu sur des résolutions impliquant l'avenir.

Parly 2 dispose depuis l'origine d'un réseau de chauffage urbain privé alimenté au gaz et doté depuis deux ans d'une cogénération grâce à laquelle nos dépenses sont mieux maîtrisées. Lors de la construction des résidences celles-ci furent raccordées au fur et à mesure ainsi que l'hôtel Mercure et les supérettes de Rocquencourt, Martin Luther King et Porte St Antoine.

Le Centre Commercial avait choisi de se doter d'une chaufferie autonome. Aujourd'hui et à l'occasion de futurs travaux l'opportunité se présente de revenir à une solution commune. C'est pourquoi il est demandé à l'Assemblée de se prononcer favorablement pour un raccordement somme toute logique.

De plus le Centre Commercial prévoit des investissements importants permettant de lui redonner l'éclat dont il a longtemps bénéficié. Il s'agit en particulier d'homogénéiser les parkings, de les rendre plus accessibles et fluidifier leur accès.

Mais les propriétaires du Centre veulent également rendre celui-ci plus attractif, moderne et convivial. Ce projet nécessite l'accord de l'ensemble des partenaires concernés : Ville du Chesnay, Conseil Général, Direction des Routes, Bâtiments de France... et de la copropriété de Parly 2 pour les extensions de surface.

Une charte "Qualité" élaborée par un groupe de travail composé de représentants de la copropriété et du syndic est destinée à répondre aux questions légitimes posées par

les délégués au Conseil Principal. Elle définira les objectifs de sécurité d'environnement, d'accueil et de garantie d'une qualité "parlysienne" des commerces implantés.

Par ailleurs la Ville du Chesnay va devoir chauffer la nouvelle bibliothèque implantée sur les anciens terrains Fenwick situés tout près de la chaufferie de Parly 2 mais également revoir l'installation de chauffage de la piscine municipale.

La capacité de notre chaufferie autorise très largement la réalisation de raccordements qui utiliseront 3 à 4% de notre capacité.

Il n'est pas dans les intentions de Parly 2 de se transformer en fournisseur d'énergie tous azimuts, mais plutôt d'adopter une attitude citoyenne. Parly 2 se veut une copropriété impliquée dans la cité, les équipements auxquels il est fait référence seront utilisables par l'ensemble de la ville du Chesnay où nous représentons près de 60% de la population. Ce qui signifie que les Parlysiens sont directement concernés par ce projet qui évite la construction de chaufferies supplémentaires, limitant les rejets dans l'atmosphère.

Toutes ces résolutions seront présentées à l'Assemblée Générale de la copropriété, le 20 juin.

Elles nécessitent attention, réflexion, discussion.

Et donc mobilisation plutôt qu'abstention.

Michel PRADAUD





A propos de la sécurité, résumé d'un entretien avec le Lieutenant BOUE, Responsable de la Police Nationale au Chesnay :

Au moment où chacun s'inquiète de la montée de l'insécurité, à tout le moins d'un sentiment fort d'insécurité, la police nationale met en place une nouvelle organisation au Chesnay. Physiquement, dans quelques mois, les policiers s'installeront "espace Schweitzer", près de l'Eglise Notre Dame de la Résurrection. Ce qui signifie une implantation encore plus au cœur de la cité.

meilleure réponse aux demandes des résidents.

La présence sur le terrain est naturellement accrue, les rondes plus fréquentes, les interventions plus rapides notamment la nuit.

Les actes d'incivilité régressent car la notion de police de proximité amène les fonctionnaires à s'implanter d'avantage, à connaître et se faire reconnaître de la petite et moyenne délinquance.

La vigilance doit être accrue pour les infractions qui ont connu une hausse, hélas, significative : vols

SECURITE RAPPROCHEE...



Les effectifs sont passés de sept à douze personnes soit près de 75% d'augmentation.

Le réaménagement des horaires permet une

dans les véhicules, vols à la tire, coups et blessures volontaires, vols simples.

Il est en revanche intéressant de constater une baisse importante de l'usage et de la vente de stupéfiants, des vols de deux roues et des cambriolages.

En résumé, les cambriolages sont en baisse de près de 20%. Sont en hausse : les coups et blessures qui ont doublé ainsi que les vols simples et vols à la tire.

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe menée par le Lieutenant BOUE, l'élucidation des délits a considérablement augmenté.

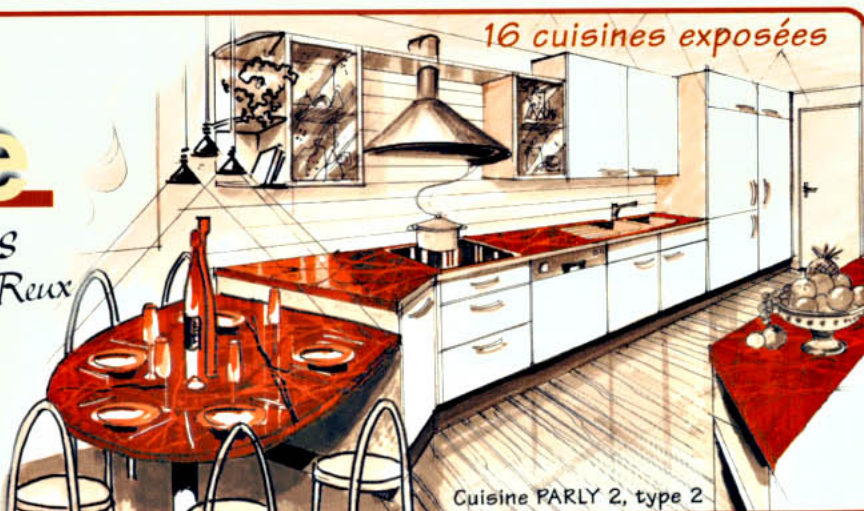
Saluons donc l'efficacité de ces fonctionnaires si facilement critiqués.

Michel PRADAUD

Culinelle

Créateurs de cuisines
signées Marie-Armelle & Pierre Reux

4, rue de Versailles
78150 Le Chesnay



Cuisine PARLY 2, type 2

01 39 55 22 41

LA VIDEOSURVEILLANCE : MODERNE ET EFFICACE...



L'évolution de l'insécurité conduit à envisager des moyens de protection modernes et efficaces. Parly 2 y a déjà réfléchi.

A l'aube de l'an 2002, la délinquance, surtout qualifiée de mineure, a tendance à reprendre. D'où un désir renforcé des résidents d'obtenir la meilleure protection possible, à une époque où il semble que l'infrastructure de surveillance, municipale comme nationale, ne paraît plus avoir les moyens de faire face à l'augmentation des actes malveillants.

La commission technique de Parly 2, après étude de divers procédés, a retenu la **vidéosurveillance en temps différé**. Cette technique consiste à enregistrer des images, dont l'examen ne se fera, a posteriori, que *si le besoin s'en fait sentir*.

Mais elle limite sensiblement, par son effet dissuasif, les méfaits ayant pour origine la petite délinquance, qui représenterait 80% des actes de malveillance recensés et respecte le domaine des libertés individuelles car elle ne pénètre pas dans les domiciles.

Le matériel nécessaire se limite à quelques caméras, implantées sur des sites significatifs et reliées localement à un enregistreur d'images, le tout étant protégé contre d'éventuelles coupures de courant. Les enregistrements se déclenchent automatiquement dès qu'un objet est en mouvement dans le champ des objectifs. Ils s'effacent automatiquement au bout d'un certain laps de temps.

Les images sont reportées sur un disque dur, comparable à ceux qui équipent les micro-ordinateurs. Lorsqu'un événement anormal est signalé, ce disque est retiré de l'enregistreur et transféré sur un ordinateur spécial.

Les images qu'il contient sont alors examinées par un organisme indépendant. Le disque est inviolable et peut être retenu comme preuve légale de délit. Il est évident que le législateur entoure une telle installation de toutes les garanties de confidentialité, sa mise en œuvre ne pouvant se faire sans l'accord des services publics.

La prise de vue concerne des images fixes, leur succession pouvant aller jusqu'à quatre images par secondes. Des images en noir et blanc sont suffisantes pour la reconnaissance des sujets et permet d'économiser un espace mémoire non négligeable sur le disque d'enregistrement. Une prise de deux images par événement paraît suffisante, assurant la redondance tout en évitant de surcharger la capacité du disque d'enregistrement.

Par ailleurs, deux semaines sont une durée permanente d'enregistrement raisonnable, étant entendu que l'enregistrement est "glissant" pendant ce laps de temps et représente le meilleur compromis capacité d'enregistrement/nombre d'événements (la loi limite à quatre semaines!).

Les caméras, éléments essentiels, sont transistorisées. Leur petite taille permet de les camoufler aisément (la taille minimale avoisine une pièce de deux euros!). Leur sensibilité varie de 0.01 à 0.05 lux, ...

...LA VIDEOSURVEILLANCE : MODERNE ET EFFICACE...



c'est à dire qu'elles peuvent visualiser des images en pénombre et n'ont pas besoin de flash.

Un emplacement privilégié des caméras est tout indiqué, en face des portiers vitrés, donc à l'abri d'intervenants extérieurs. Il existe, de toute façon, pour les caméras, des boîtiers de protection et des objectifs adaptés pour résister à toutes les agressions possibles.

Le Journal Officiel N° 246 du 20 octobre 1996 donne connaissance du décret 96-626 du 17 octobre 1996, relatif à la vidéosurveillance pris pour l'application de l'article 140 de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité. Ce décret insiste sur la nature et la qualité des personnes ayant accès aux informations, qui doivent être répertoriées et indiquées à la préfecture, de même qu'une mention visible de l'extérieur doit être apposée précisant que l'accès considéré est sous surveillance vidéo.

La vidéosurveillance se généralise actuellement, en particulier dans les immeubles neufs. Une concurrence vive entre les fournisseurs conduit désormais à des propositions de prix "clés en main", adaptées à chaque cas particulier. L'évolution technique permet de prévoir ultérieurement le passage à des mémoires statiques à la place des disques durs et à une interconnexion des caméras proche du système intranet, un serveur unique couvrant de nombreuses caméras.

Rappelons ses caractéristiques :

- Annule toute donnée après deux semaines.
- Est inviolable, donc nulle information ne peut être modifiée.

- Ne peut s'exploiter que par un système dédié .
- Les données ne peuvent être examinées que par des personnes habilitées et obligées à de strictes contraintes légales.
- Il n'y a examen que s'il y a événement le justifiant.
- L'installation a un pouvoir dissuasif certain.
- Son coût par appartement est faible.
- Les frais d'exploitation sont négligeables.

Les craintes éventuelles des résidents, au sujet d'une atteinte à leur liberté individuelle, ne résiste pas à l'examen, car la télésurveillance est déjà entrée dans nos habitudes, aussi bien dans les grandes surfaces que les banques, ainsi que dans les rues de certaines municipalités, sans que personne ne conteste ce fait. En revanche, il a été constaté une baisse très significative des délits.

Enfin, cette surveillance peut facilement être couplée à d'autres systèmes d'alarme, en particulier pour la détection d'incendie.

Serge LEBEFAUDE

OPTIC 2000

Pack progressif

2 paires pour 1 le prix d'



Pour la 2^{ème} paire GRATUITE, c'est vous qui voyez.

OPTIC 2000*
Centre Commercial Parly 2 - L.P. 605 - 78158 LE CHESNAY CEDEX
Tél. 01 39 54 21 21 - Fax 01 39 55 39 73
*Extension côté FNAC



PREVENTION DES ACCIDENTS :

Soyons acteurs de notre sécurité !

Après l'incendie survenu square Debussy, nous nous devons d'examiner avec attention tout facteur susceptible de réduire les risques et les conséquences d'un tel sinistre.

Les Parlysiens sont fiers du cadre de vie qui leur est offert. Ils apprécient l'organisation qui fait de notre ensemble immobilier un véritable havre de paix. Cette apparente tranquillité ne doit cependant pas nous faire oublier que nous, aussi, pouvons être victimes de désordres d'origines diverses. La tempête de décembre 1999 et cet incendie spectaculaire ne sont-ils pas là pour nous le rappeler ?

A chaque fois, de nombreuses personnes se sont mobilisées et ont témoigné d'une grande solidarité.

Notre copropriété (la plus grande d'Europe) si souvent citée en exemple, se doit d'analyser l'efficacité de ses procédures et de son organisation. Le Conseil Syndical Principal de Parly 2, ainsi que les Conseils Syndicaux Secondaires,

sont disposés à mettre en place, en concertation avec les communes, toute méthode visant à une meilleure gestion de ce type de sinistre.

Cependant, certaines mesures simples et individuelles permettraient une meilleure prévention et prise en charge de tels événements :

Stationnement devant les voies d'accès pompiers :

Par manque de civisme, certains automobilistes empêchent l'accès immédiat des secours.

Vérification des installations électriques :

Après modifications successives des circuits de distribution par quelques copropriétaires "peu bricoleurs", mais "grands bidouilleurs", ceux-ci peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des biens et des personnes.

Vérification des tuyaux de gaz :

Au fil des années, les conduites se détériorent. Il est indispensable de vérifier la date de péremption indiquée et procéder à leur remplacement si nécessaire.

Aération des cuisines :

Nécessité de conserver (malgré le froid de l'hiver) les ventilations hautes et basses prévues dans les cuisines, lorsque celles-ci sont équipées d'une installation au gaz.

Stockage de produits inflammables :

Le stockage d'essence et autres matières dangereuses est strictement interdit dans les locaux d'habitation et dans les caves.

Annexion de cave :

Pour les appartements situés en rez-de-jardin, la pratique consistant à annexer la cave située derrière la cuisine en lot d'habitation conduit à une aggravation du risque liée à la suppression d'un mur coupe-feu.

Cette liste n'est pas exhaustive.

La prévention des risques au sein de notre ensemble immobilier est l'affaire de tous, chacun devant se conformer aux règles essentielles de sécurité.

Benoist LABELLE

QUEL PROTOCOLE D'URGENCE...

Les intendants qui sont en possession de tous les numéros de téléphone des intervenants sont présents ou d'astreinte du lundi 8 h jusqu'au samedi 12 h sauf de 12 h à 15 h du lundi au vendredi. En dehors de leur présence ou de leurs astreintes, l'alarme est basculée sur une société de surveillance VIGITEL, elle même en possession desdits numéros.

Par ailleurs, **les numéros d'urgence sont affichés dans les immeubles** ; nous vous rappelons ces numéros indispensables :

VIGITEL 01 39 55 77 34

Les pompiers 18

La police 17

Le SAMU 15

Certaines vannes d'arrêt de gaz se trouvent dans des jardins privés. Ces vannes sont la propriété de GDF qui doit pouvoir y accéder à tout moment. Elles doivent être visibles ; alors bien que leur esthétique soit discutable, ne les dissimulez pas dans des buissons ou dans un massif de fleurs ; votre sécurité est en jeu !

Les pompiers ont il y a quelque temps vérifié tous les accès aux immeubles ; sachez que si votre véhicule empêche l'accès à la voie pompiers lors d'une intervention, votre responsabilité sera mise en cause; **la sécurité de tous est l'affaire de chacun !**

Catherine RICH

TEMPETE... INCENDIES....



Parly 2 n'est pas à l'abri des catastrophes. Vous vous souvenez de la tempête de fin 1999 avec trois cents arbres abattus autour de vos résidences et divers dégâts immobiliers. Certains incendies particulièrement importants restent en mémoire : l'un des plus anciens à Orangerie, puis d'autres survenus dans les résidences Louvre et George V.

Le dernier grand sinistre, l'incendie survenu dans la résidence Odéon dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier a soulevé quelques inquiétudes quant à la sécurité et à la procédure en cas d'urgence.

Faisons le point sur les procédures en vigueur à Parly 2.

Il faut tout d'abord rappeler qu'en dehors de toute procédure, lors d'un sinistre, dans le cas précis un incendie, chaque intervenant a un rôle bien précis :

Les pompiers doivent éteindre le feu et s'assurer qu'il ne risque pas de reprendre,

GDF doit fermer le gaz,

Le chauffagiste vient vérifier ou arrêter le chauffage,

La police fait respecter l'ordre et assure la protection des résidents,

Le syndic a un rôle de gestion et d'administration des parties communes de l'immeuble.

Catherine RICH



QUELQUES CONSEILS SIMPLES EN CAS D'INCENDIE

En cas de début d'incendie, essayer immédiatement de l'éteindre au moyen d'extincteurs

Fermer l'arrivée du gaz et couper le disjoncteur si le feu est d'origine électrique

Prévenir les Pompiers

Fermer portes et fenêtres afin d'isoler le feu et ralentir sa progression

Pour l'évacuation de l'immeuble, ne jamais prendre l'ascenseur

Pour les personnes ne pouvant sortir, fermer le maximum de portes entre le feu et la pièce où l'on se trouve, positionner un linge humide en bas des portes pour retarder l'arrivée des fumées ; si le feu est derrière une porte, arroser la porte avec de l'eau pour retarder sa destruction. Signaler sa présence à la fenêtre qui devra rester fermée le plus possible, sauf si intrusion de fumée rendant l'air de la pièce irrespirable.

Systématiquement, repérer l'emplacement des extincteurs et lire les consignes concernant leur maniement (ne pas attendre le jour de l'incendie).

Michel TEXIER



FIR DEVELOPPEMENT SA

● Isolation Thermique

● Ravalement

● Peinture

● Carrelage



4, rue Louis BLERIOT - 78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 30 99 42 22 - Télécopie : 01 30 99 42 24 - Email : fir@wanadoo.fr



INCENDIE : elle court la rumeur...

Le 9 novembre 2001 le feu prenait dans un appartement d'un immeuble de la résidence ODEON.

Par bonheur, on ne dénombrait aucune victime, mais six appartements avaient été fortement endommagés, dont un entièrement ravagé.

Beaucoup d'erreurs et un manque de sang froid évident ont aggravé la situation (portes et fenêtres ouvertes partout, les pompiers n'ont été appelés que vingt minutes après le début du sinistre).

De nombreuses personnes sont intervenues en secours sur le site et, dans l'urgence, quelques dysfonctionnements sont apparus, notamment au niveau de

la coupure du gaz.

Une commission mixte formée entre la Municipalité du Chesnay, du Syndic et du Conseil Syndical Principal a permis de recadrer les tâches et les responsabilités de chacun.

Spontanément, le Conseil Syndical Principal a activé la Commission Technique afin de tirer des enseignements et d'apporter les améliorations éventuelles qui pourraient être nécessaires. Le responsable des pompiers de Versailles assistera à une prochaine réunion du Conseil Principal afin de prodiguer ses recommandations et d'évoquer avec nous les points d'amélioration.

Certains ayant évoqué publiquement, dans la panique, que la structure de l'immeuble pourrait être affaiblie, des personnes de bonne foi ont reçu cette information comme une certitude et colporté que la solidité de l'immeuble n'était plus garantie, qu'il allait falloir détruire l'immeuble et le reconstruire car la structure en béton avait été touchée par les 1000 degrés de l'incendie (syndrome du 11 septembre à New York).

Un spécialiste en structure béton et notre architecte ont examiné le bâtiment et conclu sans ambiguïté à la parfaite tenue de sa structure.

Michel TEXIER

INFOS PRATIQUES

Vous vous posez des questions. Souvent les mêmes. Voici quelques réponses aux questions les plus fréquentes des nouveaux Parlysiens et Parlysiennes :

Pourquoi n'y a t'il pas de compteurs d'eau individuels ?

Il existe plusieurs arrivées d'eau dans un seul appartement (quelques fois jusqu'à neuf). Pour 7500 logements, ce sont plus de 25 000 compteurs qu'il faudrait relever chaque année, ce qui prendrait des mois, et rendrait impossible le calcul de la répartition, sans parler du coût pour effectuer cette opération. Une modification de nos installations pour avoir un seul compteur par appartement est encore moins envisageable.

Le bruit

Contrairement à une idée reçue qui voudrait que le bruit est seulement interdit après 22h et que par là même, tout bruit serait autorisé avant, il n'existe pas d'heure à laquelle on est autorisé à faire du bruit. A tout moment, vous devez vous assurer de ne pas gêner vos voisins.

Bien entendu, le seuil de bruit supportable est variable suivant l'heure. C'est le savoir vivre qui doit fixer le niveau acceptable. Toutefois, certaines personnes moins tolérantes ne supportent plus le moindre bruit de leur voisin, même dans la journée. Dans ce cas, elles doivent envisager l'habitation individuelle isolée.

L'eau de la ville étant très calcaire dans notre région, pourquoi ne pas envisager un adoucisseur d'eau collectif ?

L'eau froide pouvant servir à l'alimentation, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) interdit les adoucisseurs collectifs sur l'eau froide. C'est aussi pourquoi il n'est pas recommandé d'utiliser l'eau chaude sanitaire pour faire cuire les aliments, car elle est traitée.

Comment faire lorsque l'on a des problèmes de dysfonctionnement ou d'entretien sur la robinetterie ou sur les chasses d'eau ?

Il existe un contrat collectif sur l'ensemble de Parly 2 qui vient d'être amélioré en 2002 grâce au Syndic et à la Commission Technique. Les désordres doivent être signalés à l'intendant pour bénéficier du service. Le contrat concerne la distribution et les arrivées d'eau, il ne concerne pas les évacuations.

Pour l'entretien courant, les jours de passage pour l'entretien courant sont affichés dans les immeubles. En cas de besoin urgent la société peut aussi intervenir rapidement: les rendez-vous sont à prendre chez l'intendant.

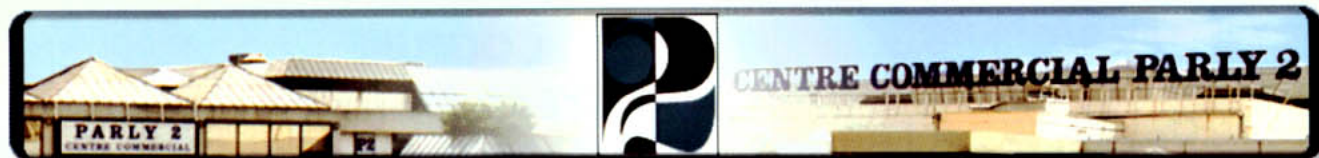


HARMONIE DES FACADES

Il est rappelé aux copropriétaires et locataires que le règlement de copropriété est très précis sur les obligations et les interdictions concernant les façades. Attention à bien le respecter pour assurer l'harmonie de Parly 2.

Stores et rideaux visibles de l'extérieur : ils doivent être blancs ou blanc cassé.

Volets : ils doivent être en bois identique à ceux d'origine (les volets en plastique se décolorent avec les UV du soleil et la lune). Si vous avez été autorisé à faire installer des volets privatifs, vous avez AUSSI l'obligation de faire assurer leur entretien en même temps que ceux des étages inférieurs qui sont contractuels, le prix de l'entretien sera appelé directement sur les charges de copropriété.



Le 4 novembre 1969 le Centre Commercial a ouvert ses portes et depuis toutes ces années, il a réussi à être et rester une référence dans son domaine.

Le 17 octobre 1987, il s'est doté d'une extension lui permettant de compléter l'offre commerciale, devenue insuffisante face à ses concurrents arrivés entre temps.

Aujourd'hui, l'évolution constante des centres commerciaux alentours a convaincu les copropriétaires qu'il était vital pour Parly 2 d'entreprendre une rénovation dont la réussite lui permettra de conserver sa place de leader.

C'est pourquoi, depuis 2 ans, ceux-ci mènent une réflexion de fond sur :

Les accès

Les circulations piétonnes et automobiles

La capacité de stationnement

La rénovation intérieure et extérieure du centre

La restructuration des allées intérieures

Et tout particulièrement, une amélioration de l'ouverture du Centre Commercial vers la ville en créant de nouveaux espaces, lieux d'animations et de rencontres.

A l'écoute de vos Présidents, invités à une présentation de ce projet, les Copropriétaires et la Société des Centres Commerciaux ont décidé la mise en œuvre d'une charte qualité.

Celle-ci permettra d'aboutir à un haut niveau de prestation architecturale et d'offrir de nouveaux services à la clientèle.

L'avancement de ces réflexions sera porté à votre connaissance lors de l'Assemblée Générale du 20 juin.

Jean-Louis CHENAUD

PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 9 h à 17 h

Vendredi : 9 h à 17 h

Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44



CGPG

SA au capital de 504 000 Euros

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail cgpg@cgpg.fr



PEINTURE INTERIEURE - TRAITEMENT DE FACADES
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

LES PISCINES.....

Ouverture : 4 juin
Fermeture : 8 septembre



COUPURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE



Du Dimanche 4 août 2002 à 20 h.
Au Samedi 10 août 2002 à 20 h.

La Société ELYO chargée de l'exploitation des installations de chauffage de Parly 2 effectuera les TRAVAUX ANNUELS de vérification et de révision de celle-ci.

Ces travaux nécessitent l'ARRÊT TOTAL de l'exploitation et la fourniture d'eau chaude sanitaire sera interrompue pendant cette période.

Catherine RICH



NUMERO SPECIAL DE LA LETTRE DE PARLY 2

LE NUMÉRO DE RENTRÉE SERA EXCEPTIONNELLEMENT CONSACRÉ À LA VIE EN COPROPRIÉTÉ.
IL S'AGIRA "D'UN GUIDE DU SAVOIR VIVRE" TOUT SPÉCIALEMENT ADAPTÉ À NOTRE ENSEMBLE IMMOBILIER.

DECES DE MARTINE KORENACKA, secrétaire à la Gérance

Martine KORENACKA nous a quittés. Ceux d'entre vous qui viennent à la gérance avaient pu apprécier son dynamisme et sa gaieté. Elle est partie courageusement après une longue maladie, et nous nous associons au chagrin de ses enfants et de sa famille.

POUR OPTIMISER
LE RENDEMENT
& LE COÛT
DES ÉNERGIES
ELYO EST LÀ.



ELYO
Ile-de-France

7, RUE CAMBRONNE - 75739 PARIS CEDEX 15

01 45 66 30 00

NOUS AVONS TANT D'ÉNERGIE À PARTAGER

C L U B ARS

CENTRE CULTUREL
DE PARLY 2



Animations jeunes : Ars Plastiques

Voici les animations jusqu'à la prochaine Lettre :

Sortie de fin d'année

Jeudi 13 juin : Auvers sur Oise - "Au temps des Impressionnistes" - Visite du château d'Auvers - Parcours spectacle à l'époque de Pissarro, Cézanne, Monet, Van Gogh. Visite et dîner à l'Auberge Ravoux dans laquelle Van Gogh a fini sa vie. Départ de l'hôtel Mercure à 17h.

Prix : 54 Euros (car - visites - dîner compris) - Inscriptions avant le 24 mai.

Sortie au Palais des Sports

Jeudi 17 octobre : "C'était Bonaparte" de Robert HOSSEIN, texte d'Alain DECAUX - Départ de l'hôtel Mercure à 19h15.

Prix : 51,50 Euros (car compris) - Inscriptions avant le 20 juin.

Expositions de peinture

29 avril au 17 mai : Ateliers des élèves d'aquarelle de M.G. BERTOJO et de F. LECAMPION.
21 mai au 2 juin : Aquarelles Micheline DELATTRE et Armand MAILLARD.

3 au 14 juin : Atelier des élèves de C. JORDAN en aquarelle et de C.

Le CHATELIER en toutes techniques.

17 au 28 juin : Ateliers d'artisanat et de peinture (adultes et jeunes).

Audition de piano et d'initiation musicale

Mercredi 19 juin à 18h30.

Au moment où nous écrivons, il est trop tôt pour donner tous les détails de la rentrée de septembre 2002 mais on peut déjà dire que l'ensemble des activités reprendront à peu près comme l'an dernier.

Activités

Bibliothèque pour tous les âges - Anglais enfants (maternelles - CE1, CE2 et CM1, CM2) et adultes (six niveaux de tests en sep-

tembre) - Espagnol (quatre niveaux de tests en septembre) - Français pour étrangers (trois niveaux) - Informatique sur PC (quatre niveaux, Word, Excel, Internet, Access) - Piano jeunes et adultes - Initiation musicale pour les cinq et six ans - Atelier mémoire - B.D. - Aquarelle - Dessin et peinture pour adultes et enfants - Peinture sur bois - Restauration de Céramiques - Réfection de sièges - Art Floral - Bridge (cours, parties libres, tournois) - Œnologie (cours et dîners dégustation de vins) - Conférences sur l'Art et l'Histoire - Cours d'Histoire de l'Art - Visites de musées ou d'expositions temporaires - Scrabble - Sortie au Théâtre à Paris chaque mois - Expositions de peinture sur nos cimaises - Animations enfants (sept à onze ans) pendant les vacances scolaires sauf l'été.

Portes ouvertes et début des pré-inscriptions

Mercredi 12 juin de 10h à 19h avec la présence de certains professeurs.

Exposition des œuvres des élèves et pré-inscriptions

16 juin au 28 juin : renseignements et réservations de vos places pour les cours de votre choix.

Fermeture de l'accueil du Club Ars

28 juin au 16 septembre.

Bibliothèque

Restera ouverte tout l'été deux fois par semaine.

Bridge

Renseignez-vous sur notre répondeur des horaires d'été, réduits.

Notre brochure jaune

Sera mise dans les boîtes aux lettres du Chesnay début septembre (avec les horaires et les prix).

Stand au forum des Associations du Chesnay

En septembre : lors de la fête des Chênes Verts vous pourrez y prendre vos inscriptions.

Inscriptions au Club Ars

Lundi 16 septembre du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Reprises des cours

Lundi 30 septembre.

Jacques CAULIER - Françoise LERIDON



Le cours des Etrangères

Permanences : Lundi au vendredi :

10 h à 12 h. & 14 h à 18 h.

Résidence Auteuil-Trocadéro

Le Chesnay

☎ / Fax. : 01 39 54 43 47

email: club.ars@wanadoo.fr

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE
78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94

CPH Immobilier a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2
78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94

CPH Immobilier c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un service Gestion-Locative et un service location tous deux performants et qui vous décharge de tous soucis.

CPH Immobilier est incontournable à Parly 2.

**Internet : www.cph.fr
E-mail : reseau.immobilier@cph.fr
3615 : CPH IMMO**

La Lettre de Parly 2

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44
Email : parlycom@parly2.com - Site : www.parly2.com

Président : M. Pradaud,
Directeur de la publication.

Vice-Président délégué : J.F. Peumery,
Directeur de la rédaction.

Ont également participé à la réalisation de ce numéro :
J. Caulier, J.L. Chenaud, B. Labelle, S. Lebéfaude,
F. Léridon, C. Rich, M. Texier.

Photos : N. Broquin, Club Ars, C. Daumerie, M. Texier.
Dessin humoristique : D. Lizambard.

Publicités : C.G.P.G., CPH IMMOBILIER, CULINELLE,
ELYO, FIR DEVELOPPEMENT, OPTIC 2000.

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 :
Création, maquette, réalisation, impression,
mise sous film de La Lettre.



Parly 2, Membre de l'U.S.G.C.